

**La démarche :**

1. Intitulé de l'action : \_\_\_\_\_

2. Date de démarrage : \_\_\_\_\_

3. Présentation de l'action : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. Originalité et/ou caractère innovant de la démarche et motivations au regard de votre stratégie : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5. Investissements réalisés : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6. Un partenariat a-t-il été mis en place ? (si oui indiquer les partenaires) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

7. Résultats obtenus : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

8. Envisagez-vous des développements ultérieurs ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

9. Adhères-vous à un label, à une marque, à une démarche ou à une charte de qualité reconnus (liés ou non à l'action présentée) ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

[Je postule au Top tourisme et handicap et certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus.](#)

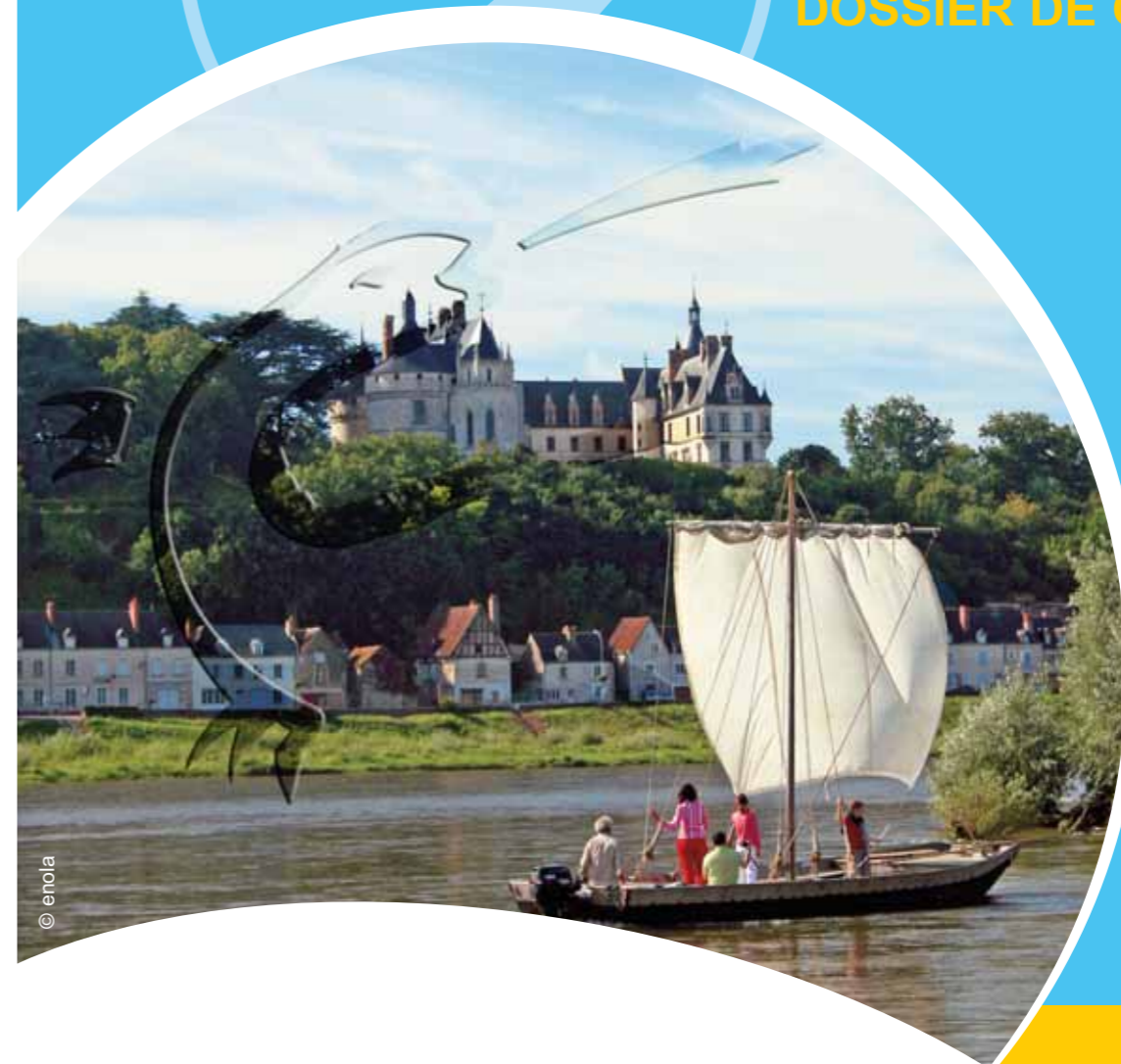
Nom et qualité du signataire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ils participent au jury :



**LES TOPS DU TOURISME 2010**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE**



**➔ Le Top tourisme et handicap**



[www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr)

# Les Tops du tourisme 2010

## Top tourisme et handicap

Le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme et *la Nouvelle République*, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, organisent la deuxième édition des Tops du tourisme en Loir-et-Cher.

Cette opération est destinée à promouvoir et à valoriser les initiatives de développement touristique novatrices engagées sur notre territoire. Elle a également pour objectif de distinguer les plus dynamiques et exemplaires, dans le cadre d'une soirée au cours de laquelle les lauréats reçoivent un trophée et voient leur démarche mise à l'honneur.

**Attention :** une action ou démarche ne peut être présentée que dans une seule catégorie.

### Qu'est-ce que le Top tourisme et handicap ?

Le nombre de personnes souffrant de déficiences motrices, sensorielles ou intellectuelles atteint près de 40 % de la population française, soit 22 millions de personnes (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes momentanément immobilisées, personnes souffrant de déficiences respiratoires, visuelles...).

Le libre accès aux vacances et aux loisirs représente un facteur primordial d'intégration sociale et d'épanouissement pour les personnes présentant une gêne ou un handicap. Elles et leurs proches aspirent à mener une vie autonome. Leur accès aux équipements et aux activités touristiques représente à la fois un enjeu social et économique.

Le Top tourisme et handicap récompense une action originale et novatrice témoignant de la volonté de garantir un accueil adapté aux personnes handicapées afin qu'elles puissent choisir leurs vacances, se cultiver, se distraire, partir seules, en famille ou entre amis, où elles le souhaitent, comme tout le monde et avec tout le monde.

Seules les prestations reconnues dans le cadre du label national "Tourisme et handicap" peuvent être présentées.

### Comment le lauréat est-il désigné ?

Un jury sélectionnera le lauréat sur la base des informations fournies dans le présent dossier de candidature ou d'informations complémentaires qui seront, le cas échéant, demandées au candidat.

### Qui compose le jury ?

Les organisateurs : le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme, *la Nouvelle République*, ainsi que des représentants des acteurs du tourisme :

- la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et la Chambre d'agriculture
- l'Association des maires
- l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (Udotsi)
- la Chambre syndicale de l'industrie hôtelière
- la Fédération de l'hôtellerie de plein air
- l'association Cuisine en Loir-et-Cher
- l'association Vacances vertes (relais départemental des Gîtes de France)

Les organisateurs se réservent le droit, en tant que de besoin, d'associer toute autre personne qualifiée au jury.

### Quels sont les critères de sélection ?

- être titulaire du label "Tourisme et handicap",
- l'originalité et/ou le caractère exemplaire et novateur de la démarche présentée (qualité des aménagements proposés et de l'action mise en œuvre au regard des besoins et attentes spécifiques de la clientèle),
- la pertinence de la démarche au regard de la clientèle ciblée, de la stratégie développée par le porteur de projet et des caractéristiques du territoire,
- l'implication du personnel ou la méthodologie utilisée, ainsi que les éventuels partenariats engagés,
- l'impact sur la fréquentation et l'offre proposée à la clientèle handicapée sur le département

**Retournez votre dossier de candidature avant le 30 avril 2010 à l'adresse suivante :**

Conseil général de Loir-et-Cher  
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme  
Hôtel du Département - Place de la République  
41020 Blois Cedex

### Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops du tourisme (presse et radio, clip vidéo)
- d'un soutien financier du Conseil général de Loir-et-Cher pour une action contribuant à la reconnaissance de la démarche primée (insertion publicitaire dans un magazine, un guide spécialisé ou sur le Web)

### Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

● Conseil général de Loir-et-Cher  
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme  
Thomas TRAN VAN – Tél. 02 54 58 41 65  
Courriel : thomas.tran-van@cg41.fr

● Comité départemental du tourisme  
Patricia CHARREIRE – Tél. 02 54 57 00 42  
Courriel : patricia.charreire@cddt41.com

### Le candidat :

● Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Effectif au 31/12/09 : \_\_\_\_\_

● Représentant légal :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

